

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021

## PROCES VERBAL

---

**Le deux mars deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, SORIN Virginie ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Madame BLANCHARD Maryline, Messieurs BIRON Dominique, PARAIS Bruno.

**ABSENT** : Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Béatrice GARIOU a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 février 2021.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT**

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2019, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2020 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT**

La commission « FINANCES » après s'être réunie le 13 février dernier, présente les comptes administratifs de l'exercice 2020 comme suit :

#### **Budget lotissement**

● Dépenses de fonctionnement	371 099.14 €
● Recettes de fonctionnement	371 099.21 €
● Excédent de fonctionnement 2020	0.07 €
● Dépenses d'investissement	382 361.16 €
● Recettes d'investissement	327 254.73 €
● Déficit d'investissement 2020	55 106.43 €
● Excédent d'investissement reporté 2019	144 713.72 €
● Excédent d'investissement de fin de clôture	89 607.29 €

### **Budget d'assainissement**

● Dépenses de fonctionnement	58 712.67 €
● Recettes de fonctionnement	88 122.32 €
● Excédent de fonctionnement 2020	29 409.65 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2019	17 023.08 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	46 432.73 €
● Dépenses d'investissement	85 350.08 €
● Recettes d'investissement	83 560.44 €
● Déficit d'investissement 2020	1 789.64 €
● Déficit d'investissement reporté 2019	17 201.46 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	18 991.10 €

### **Budget communal**

● Dépenses de fonctionnement	624 960.54 €
● Recettes de fonctionnement	923 516.64 €
● Excédent de fonctionnement 2020	298 556.10 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2019	721 009.04 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	1 019 565.14 €
● Dépenses d'investissement	183 454.72 €
● Recettes d'investissement	176 442.20 €
● Déficit d'investissement 2020	7 012.52 €
● Déficit d'investissement reporté 2019	58 569.40 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	65 581.92 €

### **RUE DES MARAIS – RUE DES BRANDES**

Les membres de la commission « VOIRIE » ont travaillé sur les différentes esquisses proposées par le cabinet CDC conseils concernant l'aménagement de la rue du Marais et de la rue des Brandes.

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU présente le plan de voirie et précise qu'une hypothèse intéressante d'aménagement est ressortie en commission.

Il s'agit d'un profil de route aménagée avec sur le côté "intérieur" bourg un busage permettant la réalisation d'une piste mixte pour piétons et cyclistes qui sera délimitée de la route par des potelets en bois. De l'autre côté, les fossés resteront à l'identique.

A l'entrée de la rue du Marais, côté rue des Landes, l'éclairage sera semblable à celui des rues du centre bourg. Puis en se dirigeant vers la rue des Brandes, un éclairage doux sera réalisé par des bornes lumineuses et parsemé entre les poteaux en bois afin de rester dans un esprit plus rural.

M. CHARRIAU précise qu'un souhait de la commission était de garder une aisance pour les croisements et pour le passage des véhicules agricoles. Les bornes lumineuses seront posées en fond de cheminement pour leurs protections et non en bord de voirie. Des espaces de croisements seront aussi disposés ponctuellement entre les poteaux en bois.

La circulation, quant à elle, se fera dans les deux sens avec une priorité à droite aux intersections. Celles-ci seront matérialisées par un plateau avec un tracé croisillon au sol en résine, dans le même esprit que le carrefour de la rue du Marais et de la rue des Landes.

Après discussion les élus valident cet aménagement sécurisant pour l'ensemble de la population.

Madame la Maire informe les élus qu'avant de lancer les études avec le maître d'œuvre CDC Conseils, un diagnostic Amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) est obligatoire.

Elle présente les devis de deux sociétés sur trois ayant répondu. Les élus retiennent la société AGIR la mieux disante pour un montant total de 1 517.24 € HT.

### **RÉVISION DU PLU**

Madame la Maire expose le bilan de la réunion N°2 sur la révision du PLU menée par M. JOUAN, du cabinet A+B. Elle consistait à présenter à la commission « URBANISME » la procédure de la révision et un diagnostic socio-démographique de la commune.

Il ressort que Saint-Étienne-de-Mer-Morte est une commune attractive et qui se situe parmi les plus dynamiques de la communauté de communes Sud Retz Atlantique en termes d'évolution démographique.

Afin de poursuivre la révision du PLU, les élus ont défini les objectifs comme suit :

- Définir un développement équilibré s'inscrivant à l'échelle de la nouvelle communauté de communes Sud Retz Atlantique et en cohérence avec le statut de pôle communal défini dans le SCoT du Pays de Retz ;
- Maîtriser le développement urbain pour les dix années à venir et préparer les conditions d'un développement durable du territoire ;
- Respecter le principe de gestion économe de l'espace ;
- Définir des possibilités d'urbanisation affirmant la centralité du bourg, tout en menant une réflexion sur le devenir des villages et des hameaux ;
- Favoriser le renouvellement urbain, en menant notamment une réflexion sur le devenir de sites d'activités au sein du bourg,
- Concevoir le développement des activités économiques en compatibilité avec le SCoT, à la fois adapté aux besoins locaux et inscrit dans une logique intercommunale,
- Préserver l'économie agricole et les espaces qui lui sont dédiés ;
- Favoriser le développement des déplacements doux ;
- Intégrer l'environnement au développement, en prenant notamment en compte la gestion des eaux pluviales et les continuités écologiques.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU.

Madame la Maire précise que compte tenu de l'engagement de la commune dans la révision totale de son PLU et qu'une réflexion d'orientation et de requalification du cœur de bourg s'impose, la commune pourrait candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du dispositif « Soutien aux territoires 2020-2026 ».

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg/cœur de ville ».

L'AMI a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg/cœur de ville » à la phase de déploiement des actions.

Elle précise qu'un contrat-cadre pluriannuel pourra être signé avec le comité d'engagement départemental pour les candidatures retenues et permettra de bénéficier de subventions.

Les élus valident à l'unanimité cette inscription.

## **PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ - CCSRA**

Madame la Maire informe le conseil que la prise de la compétence « mobilités » avec les blocs service de transport public à la demande, service de transport scolaire et service de mobilité solidaire a été validée par le conseil communautaire. Elle précise que les communes membres de la CCSRA doivent également procéder au transfert de ces blocs à l'intercommunalité dès le mois de mars 2021.

Les élus valident cette prise de compétence par la CCSRA.

## **SYDELA**

La commission « RÉSEAUX » présente la mise en place de la maintenance pour l'éclairage public, ainsi qu'une réflexion sur la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public sur plusieurs années.

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus que la gestion de l'éclairage public n'est pas totalement satisfaisante actuellement. Le parc de candélabres sur la commune est vieillissant et nécessite régulièrement des interventions de réparations et de reprogrammation des horloges.

Pour information, le coût d'un remplacement d'une tête de candélabre s'élève aujourd'hui à plus de 900 € pour le modèle actuel contre environ 300 € pour un nouveau modèle basse consommation à LED.

Il expose le projet de délégation de la maintenance proposé par le SYDELA. Celui-ci accompagne la commune pour simplifier la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public. Trois niveaux de prestations sont proposés :

Niveau 1 – CURATIF : un forfait qui consiste à prendre en charge la partie organisationnelle et administrative. L'ensemble des interventions est effectué selon les besoins exprimés.

Niveau 2 – CURATIF et PRÉVENTIF : il intègre en plus une maintenance préventive basée sur un changement systématique des lampes sur 4 ans.

Niveau 3 – OBJECTIF TAUX DE PANNES SIMULTANÉES inférieur à 1%.

Il précise également que le SYDELA accompagne l'installation, la rénovation et le diagnostic technique et énergétique du patrimoine d'éclairage public de la commune. Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux de juillet 2012, le SYDELA réalise le géoréférencement de classe A (précision 50 cm) des installations. Concernant la maintenance, un contrôle réglementaire et sécuritaire est réalisé afin de vérifier le respect de la norme électrique.

Monsieur PARAIS donne une estimation du coût de la maintenance qui resterait équivalent à la maintenance au coup par coup réalisée actuellement et qui s'élève à une moyenne de 4 000 € par an sur les 5 dernières années.

Le SYDELA pour l'ensemble de sa prestation bénéficiera également des redevances des réseaux électriques et téléphoniques de ENEDIS et ORANGE perçues jusqu'à aujourd'hui par la commune et qui s'élèvent à 1673.12 €.

Après débat, les élus ont validé par vote : 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le transfert de compétence « Maintenance éclairage public » au SYDELA avec le NIVEAU 1 qui prendra effet à compter du 1er mars 2021.

## **MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX**

Les agriculteurs et commerçants de la commune ont été conviés à une réunion d'informations le 17 février 2021 afin de connaître leurs attentes et leurs propositions pour une vente en direct. Sept

professionnels ont dit être intéressés. La commission « EVENEMENTIEL » continue activement à contacter d'autres exposants afin de proposer un panel élargi de produits au marché qui débutera le vendredi 16 avril 2021. Il se répétera tous les 3èmes vendredis de chaque mois d'avril à octobre de 16h30 à 20h30. Monsieur Christian SALAUD a répondu présent pour un appui technique à la mise en place de l'animation musicale.  
Un règlement sera étudié par la commission courant mars.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Campagne de vaccination contre la COVID-19**

Madame la Maire informe les élus que les permanences conduites par les membres du CCAS ont permis de recueillir toutes les inscriptions des personnes de + 75 ans et aussi les personnes vulnérables qui souhaitaient être accompagnées dans cette démarche. Toutes les inscriptions ont à ce jour pu être honorées. Elle félicite l'ensemble des membres du CCAS pour leur implication et leur réactivité dans cette démarche bénévole au service de la population.



Madame la Maire lève la séance.